



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

fonctionnement

Question écrite n° 49891

Texte de la question

M. Didier Quentin appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur la préparation de la prochaine rentrée scolaire. Dans le département de la Charente-Maritime, de nombreux dysfonctionnements se sont produits tout au long de l'année scolaire 1999-2000, notamment des absences répétées de professeurs qui n'ont malheureusement pas fait l'objet de remplacements. Afin d'assurer un service public de l'enseignement de bonne qualité, il semble nécessaire : de pourvoir au remplacement immédiat des professeurs absents pour maladie, formation ou examen ; de mettre en oeuvre une dotation horaire supplémentaire pour permettre aux élèves pénalisés par ces « non-remplacements » de combler le retard, et à ceux qui sont en difficulté d'obtenir un soutien et une aide pédagogique ; de recruter un nombre de surveillants suffisant pour pouvoir effectuer un service convenable et améliorer l'encadrement pédagogique. C'est pourquoi il lui demande les mesures qu'il entend prendre pour assurer une année scolaire 2000-2001 avec un minimum d'absences et de dysfonctionnements dans le service public de l'enseignement.

Texte de la réponse

Le remplacement des professeurs absents est une question complexe car elle recouvre des situations variées : congé de maladie, congé de maternité, convocation pour formation, organisation des examens... Pour assurer la qualité du service public d'enseignement, le ministre de l'éducation nationale incite les services académiques à, d'une part, limiter les absences dues à des convocations institutionnelles et, d'autre part, à prévoir le remplacement des enseignants absents. Au cours de l'année scolaire 1999-2000, les absences déplorées dans le département de la Charente-Maritime ont connu un accroissement particulièrement significatif, notamment dans les zones rurales comportant de petites écoles. Cet accroissement s'explique par la conjonction d'événements spécifiques qui ont malheureusement amplifié le nombre des absences : l'augmentation très sensible des congés de maternité, qui ont consommé rapidement les moyens offerts par les titulaires mobiles, ainsi que les conséquences de la tempête accompagnées d'une vague accrue de grippe. Dans le premier degré, la répartition des moyens entre les académies est établie à partir de critères quantitatifs et qualitatifs permettant d'apprécier la situation des départements qui composent chaque académie. La démographie scolaire, la structure du réseau des écoles, le potentiel de remplacement, les spécificités locales, en particulier la ruralité et les difficultés sociales ou d'environnement, figurent parmi les éléments d'analyse retenus. En outre, les recteurs d'académie ont, désormais, l'entière maîtrise de la répartition interdépartementale des dotations académiques. Ils peuvent procéder aux transferts d'emplois qu'ils estiment nécessaires pour atténuer les disparités relevées entre les différents départements de leur académie. A la rentrée 2000, le recours autorisé à la liste complémentaire, les efforts de planification de l'organisation de la formation continue des personnels, le décloisonnement des structures par la mise en place des brigades mixtes congés formation/autres congés devraient renforcer le potentiel de remplacement des maîtres absents. Dans le second degré, les autorisations de recrutement ont été faites avant la rentrée afin de permettre aux recteurs de mieux faire face, dès le début de l'année scolaire, aux besoins de remplacement des professeurs.

Données clés

Auteur : [M. Didier Quentin](#)

Circonscription : Charente-Maritime (5^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 49891

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 août 2000, page 4641

Réponse publiée le : 18 décembre 2000, page 7160